

DROITS du SALARIE--- Refus des nouveaux horaires

Par **betty0104**, le **21/03/2010** à **14:31**

Bonjour,

-Ma Fille, Assistante Dentaire Qualifiée depuis 19 Ans ...

Chez le même patron et d'ailleurs elle a monter ce Cabinet Dentaire avec lui, peut-on dire : vu qu'elle n'a pas hésiter à faire des heures et des heures pour que tout tourne rond !!! et voilà...

-Depuis quelques temps,elle sentait que quelque chose de pas bien nette se préparait au sein de l'équipe ...(Patron et une Collègue qui a la même qualification que ma Fille, mais plus jeune et moins d'années d'expérience)!

-

-En début d'année réunion d'information, avec projet pour l'année, -consultation pour les horaires et dates congés pour l'année comme cela se fait tous les ans !

-Or la semaine dernière sur le tableau d'affichage il y avait de nouveaux horaires et d'autres dates de congés pour ma fille et seulement pour elle ??? cela sans concertation, c'est d'autant-plus méchant que jusqu'à présent : depuis toutes ces années jamais rien n'était affiché ?

-Donc le patron la change de poste, c'est à dire que ma fille doit travailler à présent avec une personne, salariée elle aussi de ce patron, mais qui travaille dans son propre cabinet...donc ma fille se voit contrainte de faire les nouveaux horaires avec cette nouvelle , de plus les horaires ne conviennent pas du tout, pour la vie de famille de ma fille qui à une fillette de 10ans...

-Et pour finir, son patron à affiché aussi les congés pour l'année, et tout à changé, elle n'a plus de congés pendant les périodes de congés scolaires ???...donc quand verra-t-elle sa petite fille ?

-D'autre part, depuis 2 mois il n'a pas verser une prime ...qu'il a pourtant toujours donné même si cela n'est pas toujours la même somme .

-Donc voici en gros le problème qui me tient à coeur, ma fille ne va pas bien du tout, donc je cherche la solution pour elle car elle ne peut pas accepter, ce qui veut dire, je pense qu'elle va être licenciée... d'autres choses encore à dire concernant les agissements du patron... mais je préciserai plus tard, s'il le faut .

Ma question est :

- Que doit faire ma fille pour se défendre ?
- Comment, doit-elle s'y prendre ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide et votre grand Coeur...

Betty...

Nous sommes le 20/03/2010...et toujours pas de réponse ?

Au secours !!! Personne, ne peut me répondre ?

Peut-être, que je me suis mal exprimée ?

Peut-être, n'ai-je pas formulé ma demande convenablement ?

Cela devient URGENT...merci à vous .